



No de résolution  
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES TENUE LE 6 JUIN 2000

(1999-2000)

LE 27 JUIN 2000

**1.00 RECUEILLEMENT**

**1.00A REPRISE DE LA SÉANCE**

C.C.-0396-06-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 6 juin 2000, ajournée au 27 juin 2000, se poursuive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE D'AJOURNEMENT  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
TENUE LE 27 JUIN 2000 À 19 h 30  
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU  
À LA PRAIRIE  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN  
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS,  
SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE DAOUST-BIGONNESSE,  
MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS, PASCALE GODIN, MARGOT  
PAGÉ, SYLVIE PROVOST-HUOT, ALICE SAVOIE-GIRARD, LINDA  
ZAGRODNY-CREVIER

MM. GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, YVON DEROME, ANDRÉ  
DUGAS, ALBAN SYNNOTT, JEAN VENDETTE, PIERRE VOCINO

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du Comité de parents  
(primaire)

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale et MONIQUE HÉBERT, directrice  
générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines  
PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles  
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service de l'informatique  
JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières  
GÉRARD LACHANCE, secrétaire général  
MICHEL MONETTE, directeur des Services éducatifs aux jeunes  
GILLES PRESSEAUULT, directeur du Service de l'éducation des adultes et  
de la formation professionnelle



No de résolution  
ou annotation

C.C.-0397-06-00

### 3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Rachel Desmarais dépose, au nom de certains parents de l'école Piché-Dufrost, une lettre concernant le transfert des enfants de première année vers l'école Vinet-Soulligny; Monsieur Denault, pour sa part, vient s'enquérir de la façon dont sont faits ces transferts.

La direction générale explique les motifs qui ont amené à cette décision et les critères appliqués pour ces transferts.

### 4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE les membres du Conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour suivant en traitant le point 10.04A simultanément avec le point 10.01A, à savoir :

#### 5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

#### 6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01D Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2000

6.02A Correspondance

6.02.01A Lettre du Conseil d'établissement de l'école de la Petite-Gare au ministre de l'Éducation

6.02.02A Lettre du député de La Prairie au ministre de l'Éducation

6.02.03A Le conseil d'établissement de l'école des Cheminots

6.02.04A Lettre de la présidente du Conseil des commissaires au Groupe de parents décidés

6.02.05A Lettre de la présidente du Conseil des commissaires au président du Comité de parents

6.16A Mission - Vision de la Commission scolaire

6.17A Nomination et affectation des directions d'établissement

6.18A Nomination d'une direction aux Services éducatifs aux jeunes

6.19A Démarches avec la Ville de Saint-Constant :

6.19.01A Acquisition d'un terrain pour une éventuelle école primaire

6.19.02A Autres possibilités

6.20 Calendrier des rencontres 2000-2001

6.21 Rémunération des commissaires pour 2000-2001 (sujet 6.13 de la séance du 6 juin 2000)

6.22 Mandat, durée et nomination des membres du Comité exécutif (sujet 6.15 de la séance du 6 juin 2000)

#### 10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01A Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2000-2001 : adoption

10.02A Détermination du taux de taxe scolaire 2000-2001

10.03A Taux d'intérêt sur arrâges de taxes : approbation

10.04A Règles de répartition des ressources 2000-2001 : adoption

10.05 Budgets des établissements : approbation

#### 17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

#### 18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.10 Lettre du sous-ministre adjoint aux réseaux

18.11 Lettre de la direction de l'école des Moussaillons

18.12 Correspondance avec l'Évêque du diocèse Saint-Jean-Longueuil

18.13 Correspondance avec le député de La Prairie

18.14 Lettre du ministre de l'Éducation

18.15 Correspondance avec le conseil d'établissement de l'école Félix-Leclerc



No de résolution  
ou annotation

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01D LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2000

- DISPENSE DE LECTURE

C.C.-0398-06-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

C.C.-0399-06-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2000 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02A CORRESPONDANCE

6.02.01A LETTRÉ DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA PETITE-GARE AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance d'une lettre adressée à Monsieur François Legault, ministre de l'Éducation et provenant de la présidente du Conseil d'établissement de l'école de la Petite-Gare, portant sur la problématique de la tâche des enseignantes du préscolaire.

6.02.02A LETTRÉ DU DÉPUTÉ DE LA PRAIRIE AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Une lettre, adressée au ministre de l'Éducation et provenant du député de La Prairie, concernant les demandes d'ajouts d'espace et plus spécifiquement la construction d'une école pour services alternatifs, est portée à l'attention de Mesdames et Messieurs les commissaires.

6.02.03A LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CHEMINOTS

Une résolution concernant une demande d'ajout d'un groupe de maternelle, adoptée par le Conseil d'établissement de l'école des Cheminots, est portée à la connaissance des membres du Conseil des commissaires.

6.02.04A LETTRÉ DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AU GROUPE DE PARENTS DÉCIDÉS

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance d'une lettre de la présidente du Conseil en réponse au Groupe de parents décidés concernant leur intervention lors de la séance du 6 juin 2000 portant sur les places dans les services de garde.

6.02.05A LETTRÉ DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PARENTS

Mesdames et Messieurs les commissaires prennent acte de la réponse de la présidente du Conseil au président du Comité de parents portant sur les frais exigés des parents.



No de résolution  
ou annotation  
**C.C.-0400-06-00**

#### **6.16A MISSION - VISION DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE les membres du Conseil des commissaires acceptent le libellé des énoncés concernant la mission et la vision de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, tel que déposé lors de la séance du Conseil des commissaires du 6 juin 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **6.19A DÉMARCHES AVEC LA VILLE DE SAINT-CONSTANT**

##### **6.19.01A ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR UNE ÉVENTUELLE ÉCOLE PRIMAIRE**

Le directeur général adjoint dépose et commente le document «État de situation portant sur le projet d'acquisition d'un terrain à Saint-Constant».

Comme suite,

**C.C.-0401-06-00**

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Provost-Huot

QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries voit à la faisabilité du projet déposé tel qu'apparaissant au document 6.19A, fasse savoir à la Ville de Saint-Constant qu'elle désire être considérée comme acheteuse prioritaire du terrain et poursuive l'étude amorcée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### ARRIVÉE DE LA COMMISSAIRE REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS

À 20 h 02, arrivée de Madame Louise Bezeau, commissaire représentante du Comité de parents au secondaire.

##### **6.19.02A AUTRES POSSIBILITÉS**

**C.C.-0402-06-00**

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries signifie à la Ville de Saint-Constant que la bibliothèque demeure toujours une hypothèse pour l'implantation d'un centre alternatif, continue d'envisager d'autres hypothèses et fasse les études en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **6.20 CALENDRIER DES RENCONTRES 2000-2001**

Le calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2000-2001 est déposé aux membres du Conseil des commissaires.

#### **6.22 MANDAT, DURÉE ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

– DURÉE DU MANDAT

**C.C.-0403-06-00**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvon Derome

QUE la durée du mandat des membres du Comité exécutif soit du 14 juillet 2000 au 9 octobre 2001 et que la durée du dernier mandat s'échelonne du 10 octobre 2001 jusqu'au dernier mardi précédant l'élection scolaire de novembre 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation  
C.C.-0404-06-00

– NOMINATION DES MEMBRES

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE Madame Hélène Cormier-Langlais soit désignée membre du Comité exécutif pour la période s'échelonnant du 14 juillet 2000 au 9 octobre 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0405-06-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE Madame Sylvie Provost-Huot soit désignée membre du Comité exécutif pour la période s'échelonnant du 14 juillet 2000 au 9 octobre 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0406-06-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE Madame Françoise Théoret soit désignée membre du Comité exécutif pour la période s'échelonnant du 14 juillet 2000 au 9 octobre 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0407-06-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE Madame Linda Zagrodny-Crevier soit désignée membre du Comité exécutif pour la période s'échelonnant du 14 juillet 2000 au 9 octobre 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0408-06-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roch Thibault

QUE Madame Margot Pagé soit désignée membre du Comité exécutif pour la période s'échelonnant du 14 juillet 2000 au 9 octobre 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0409-06-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE Madame Pascale Godin soit désignée membre du Comité exécutif pour la période s'échelonnant du 14 juillet 2000 au 9 octobre 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**10.01A BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2000-2001 : ADOPTION**

**10.04A RÈGLES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES 2000-2001 : ADOPTION**

**ARRIVÉE DE COMMISSAIRES**

À 20 h 20, arrivée de Monsieur Jacques Caron.

À 20 h 35, arrivée de Madame Françoise Théoret.

C.C.-0410-06-00

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a adopté, conformément à la Loi sur l'instruction publique, le document «Objectifs, principes et critères de répartition des ressources entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire»;

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre au Ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2000-2001;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT l'ensemble des règles de répartition des ressources qui ont servi à établir les budgets des établissements et du siège social;

CONSIDÉRANT que le budget a été élaboré dans le respect des règles adoptées par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et que ce taux respecte les limites prévues par la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'ensemble des démarches réalisées cette année auprès du Ministère de l'Éducation eu égard à la situation financière de la Commission;

CONSIDÉRANT l'ensemble des activités réalisées en 1999-2000 concernant le redressement budgétaire;

CONSIDÉRANT que la Commission anticipe un déficit budgétaire, pour l'année 1999-2000, de l'ordre de 1 M \$, exception faite des surplus cumulés réservés aux établissements;

CONSIDÉRANT que la Commission anticipe un déficit budgétaire de 1 103 394 \$ pour l'année 2000-2001 et qu'elle a obtenu l'autorisation du Ministre pour adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

CONSIDÉRANT que le budget global de la Commission scolaire est de 142 160 376 \$,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation afin qu'il autorise la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus de 1 103 394 \$, autorisation sujette aux conditions et modalités indiquées par le Ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 10.02A DÉTERMINATION DU TAUX DE TAXE SCOLAIRE 2000-2001

C.C.-0411-06-00

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 5 107 623 763 \$, en conformité avec la Loi sur l'instruction publique et les règles budgétaires 2000-2001;

CONSIDÉRANT le budget adopté par le Conseil des commissaires, le 27 juin 2000, et déposé au ministre de l'Éducation,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvon Derome

QUE le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 10.03A TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES DE TAXES : APPROBATION

C.C.-0412-06-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le taux d'intérêt annuel sur les arrérages de taxes soit maintenu à 14% pour l'année scolaire 2000-2001.

POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



No de résolution  
ou annotation  
**C.C.-0413-06-00**

## 10.05 BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS : APPROBATION

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit approuver les budgets des établissements,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Caron

QUE les membres du Conseil des commissaires demandent aux établissements de maintenir la réserve de 10% demandée aux directions d'établissement dans le cadre de l'adoption du budget 2000-2001 de chaque établissement et ce, jusqu'au dépôt par le vérificateur de l'état financier au 30 juin 2000 et de la première révision budgétaire par la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.17A NOMINATION ET AFFECTATION DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

HUIS CLOS

À 21 h 20,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

Que les membres du Conseil des commissaires siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DU HUIS CLOS

À 22 h 28,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE les membres du Conseil des commissaires approuvent la liste des affectations des directions d'établissement, telle que déposée en annexe sous la cote 6.17A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS, Diane

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Conseil des commissaires autorisent l'engagement de Madame Diane Denis au poste de directrice d'école primaire, avec affectation à l'école Jean-Leman pour l'année scolaire 2000-2001, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions de travail des administrateurs et ce, à compter d'une date à convenir avec la direction générale.

L'engagement de Madame Denis est assujéti à une période de probation dont la durée ne pourra être inférieure à une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FORTIN, Doris

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

**C.C.-0414-06-00**

Formules Municipales, Farnham (Québec) 5614-A-PSG-O (FLA-786)

**C.C.-0415-06-00**

**C.C.-0416-06-00**

**C.C.-0417-06-00**

**C.C.-0418-06-00**



No de résolution  
ou annotation

QUE les membres du Conseil des commissaires autorisent l'engagement de Madame Doris Fortin au poste de directrice d'école, avec affectation à l'école Bonnier pour l'année scolaire 2000-2001, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions de travail des administrateurs et ce, à compter d'une date à convenir avec la direction générale.

L'engagement de Madame Fortin est assujéti à une période de probation dont la durée ne pourra être inférieure à une année.

POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

COFSKY, Louise

C.C.-0419-06-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE les membres du Conseil des commissaires autorisent l'engagement de Madame Louise Cofsky au poste de directrice adjointe, avec affectation à l'école Jacques-Leber pour l'année scolaire 2000-2001, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions de travail des administrateurs et ce, à compter d'une date à convenir avec la direction générale.

L'engagement de Madame Cofsky est assujéti à une période de probation dont la durée ne pourra être inférieure à une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.18A NOMINATION D'UNE DIRECTION AUX SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

BOIVIN, Claude

C.C.-0420-06-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs

QUE les membres du Conseil des commissaires autorisent l'engagement de Madame Claude Boivin au poste de directrice des Services éducatifs aux jeunes, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions de travail des administrateurs et ce, à compter du 7 août 2000.

L'engagement de Madame Boivin est assujéti à une période de probation dont la durée ne pourra être inférieure à une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.21 RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES POUR 2000-2001**

C.C.-0421-06-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Biggonnesse

QU'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000, les règles suivantes soient appliquées concernant la rémunération des commissaires, à savoir :

|   |                 |
|---|-----------------|
| Salaire de la présidence du Conseil des commissaires      | 13 000 \$       |
| Supplément pour la présidence du Comité exécutif          | 1 000 \$        |
| Salaire de la vice-présidence du Conseil des commissaires | Base + 1 000 \$ |
| Salaire de la vice-présidence du Comité exécutif          | Base + 500 \$   |
| Salaire de base d'un commissaire                          | 2 581,86 \$     |



No de résolution  
ou annotation

Jetons de présence pour chacune des 11 premières séances ordinaires du Conseil des commissaires et pour chacune des 11 premières rencontres des comités pléniers

56,46 \$

Si le décret # 816-98 est amendé, tout montant excédentaire au montant actuellement décrété sera partagé à parts égales entre chacun des vingt-trois commissaires.

Suite au vote secret, la résolution est

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**18.10 LETTRE DU SOUS-MINISTRE ADJOINT AUX RÉSEAUX**

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance d'une lettre du sous-ministre adjoint aux réseaux portant sur les règles budgétaires pour l'année scolaire 2000-2001.

**18.11 LETTRE DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DES MOUSSAILLONS**

Une missive provenant de la direction de l'école des Moussailons est portée à l'attention des membres du Conseil des commissaires.

**18.12 CORRESPONDANCE AVEC L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE SAINT-JEAN-LONGUEUIL**

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance d'une correspondance échangée entre l'Évêque du diocèse Saint-Jean-Longueuil et la présidente de la Commission portant sur les changements relatifs à l'éducation religieuse à l'école.

**18.13 CORRESPONDANCE AVEC LE DÉPUTÉ DE LA PRAIRIE**

Une correspondance entre la présidente du Conseil et le député de La Prairie est portée à l'attention de Mesdames et Messieurs les commissaires.

**18.14 LETTRE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION**

Le programme de formation de l'école québécoise pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire est rendu disponible aux membres du Conseil des commissaires par le ministre de l'Éducation.

**18.15 CORRESPONDANCE AVEC LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE FÉLIX-LECLERC**

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance d'une lettre du conseil d'établissement de l'école Félix-Leclerc adressée au ministre de l'Éducation.

**19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 23 h 05,

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau



No de résolution  
ou annotation

QUE la séance du 6 juin 2000, ajournée au 27 juin 2000, soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la présidente déclare la séance levée.

Micheline Pétin  
Présidente de la séance

S. Laheur  
Secrétaire général